



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 11

Date de la convocation :

13/07/2023

Date d'affichage :

13/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux vingt-trois, le 20 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER, Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL, Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

Procuration : Madame HUMBLOT Valérie a donné procuration à Monsieur GANEE Roger, Madame IMBERT Stéphanie a donné procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame MARTZLOFF Laetitia a donné procuration à Madame LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) :/

Secrétaire de séance : Monsieur ERTUGRUL Ali

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2023-034 - Encaissement de différentes cautions de locataire non restituées par la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande du SGC de Nuits-Saint-Georges d'épurer le compte caution (c/165) ;

Considérant que de multiples anciennes cautions n'ont pas été restituées aux locataires sans raison apparentes ou bien, car l'état du logement empêchait la restitution de toute ou partie de la caution afférentes ;

Considérant que la collectivité ne dispose pas de document pour justifier de l'encaissement ou non de ces cautions ;

Considérant que certaines de ces cautions n'ont pas été restituées, car la commune a dû engager des frais pour remettre le logement en état ;

Considérant que les cautions repérées par les services et la trésorerie sont les suivantes :

- Cautions NAUD : 454.31 €
- Cautions Boulangerie Gare d'Eau : 180 €
- Cautions GAMEL : 421.3 €
- Cautions Boulangerie Gare d'Eau : 900 €

Montant total : 1 955,61 €

Considérant que le SGC de Nuits-Saint-Georges demande d'encaisser ces cautions par un mandat à l'imputation 165 et un titre à l'imputation 7588

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

Article 1 : La commune acte l'encaissement de ces cautions

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise d'encaisser cette recette de 1 955.61 € dans le budget 2023 de la commune

Article 3 : Un mandat à l'imputation 165 et un titre à l'imputation 7588 sera pris dans la comptabilité 2023

Nombre de voix pour	14	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Valérie HOSTALIER

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le



ID : 021-212105779-20230720-2023034-DE